

LEGS CARITATIF

Un legs caritatif est un don prévu dans votre testament qui devient accessible pour la ou les organisations caritatives de votre choix après votre décès. Un legs caritatif vous permet de changer considérablement l'avenir de la santé mentale au Canada, sans toutefois diminuer la valeur des actifs que vous possédez à l'heure actuelle. Votre héritage bénéficiera d'importants avantages fiscaux, qui, au bout du compte, maximiseront sa valeur lorsqu'il sera légué à vos bénéficiaires et à vos héritiers.

Comment un legs caritatif fonctionne-t-il?

- Pour préparer un testament, vous commencez habituellement par dresser une liste de vos actifs et de vos passifs.
- Vous pouvez choisir de verser à l'ACSM une somme spécifique ou un pourcentage de la valeur de votre héritage.
- Même si vous prévoyez votre don aujourd'hui, l'ACSM ne le recevra qu'après votre décès.
- Les legs caritatifs peuvent prendre plusieurs formes, comme celles de dons en espèces, de biens immobiliers ou de titres dont la valeur s'est accrue (p. ex. : des actions, des obligations et des fonds communs de placement).

Quels avantages pouvez-vous tirer d'un legs caritatif?

- Vos héritiers recevront un reçu officiel de dons pour la valeur totale de votre legs, et les crédits d'impôt qui en résulteront diminueront le solde de votre dernière déclaration de revenus, ce qui permettra de maximiser la valeur résiduelle de votre héritage pour vos bénéficiaires.
- Vous pouvez laisser un legs anonyme et conserver le droit de le changer à tout moment.
- Vous conservez l'accès à vos actifs et le contrôle sur ceux-ci tout au long de votre vie.

Ce que vous devez également envisager

- Avisez-nous de votre intention d'inclure l'ACSM dans votre testament. Il s'agit d'une façon de garantir que votre legs sera transmis comme vous le prévoyez. Cela nous permet également d'apprendre à vous connaître, de vous remercier pour votre soutien et de vous transmettre notre dénomination sociale, notre numéro d'enregistrement comme organisme de bienfaisance et les formulations adéquates à inclure dans votre testament. En outre, nous pouvons vous offrir des options de reconnaissance de don significatives. Ce sont pour nous des façons de manifester notre gratitude aujourd'hui même.
- L'année du décès, la limite de contribution annuelle sous forme de dons caritatifs passe de 75 % à 100 %. Tout crédit d'impôt accordé en raison de votre legs peut être reporté sur l'année antérieure et servir au recouvrement d'une partie du solde de l'année précédente,

et ce, pour un maximum de 100 % des revenus déclarés cette année-là. Dans l'ensemble, l'impôt sur le revenu que devront payer vos héritiers sera considérablement réduit, ce qui maximisera la valeur de votre héritage à la disposition de vos bénéficiaires.

- Sollicitez les conseils de votre avocat pendant la préparation de votre testament et faites-lui part de votre intention de laisser un legs et de maximiser les avantages fiscaux de votre héritage.

OPTIONS DE LEGS CARITATIFS

Legs spécifique : Un don d'un montant établi ou d'une propriété spécifique.

Legs résiduel : Une partie ou l'ensemble de la valeur résiduelle de l'héritage d'une personne après le paiement des dettes, des impôts, des dépenses administratives et des héritages précisés.

Legs éventuel : Entre en vigueur lorsque vous désignez l'ACSM à titre de bénéficiaire subsidiaire. Si le principal bénéficiaire ayant été nommé dans votre testament n'est pas en mesure d'accepter votre don, le don est versé au bénéficiaire subsidiaire.

Laisser un legs caritatif à l'Association canadienne pour la santé mentale est une affaire simple. Vous n'avez qu'à nous contacter au 1 (416) 646-5557 ou à development@cmha.ca pour de plus amples renseignements.

Le présent contenu fournit des renseignements généraux et ne constitue ou ne remplace nullement des conseils professionnels précis. Les donateurs qui considèrent faire un don planifié devraient en discuter avec un conseiller en fiscalité qui possède également d'autres compétences connexes afin de mettre en œuvre la stratégie idéale pour réaliser leurs objectifs.